



deuxième session
extraordinaire d'urgence

LA SITUATION EN HONGRIE

Cuba, Irlande, Italie, Pakistan, Pérou : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Notant avec une profonde inquiétude que les dispositions de sa résolution A/RES/393 du 4 novembre n'ont pas encore été exécutées et que les forces soviétiques continuent de réprimer par la violence les efforts que fait le peuple hongrois pour obtenir sa liberté et son indépendance,

Convaincue que les récents événements de Hongrie montrent clairement le désir du peuple hongrois d'exercer ses droits fondamentaux, ses libertés et son indépendance et d'en jouir dans leur plénitude,

Considérant que l'intervention étrangère en Hongrie constitue une tentative intolérable de dénier au peuple hongrois l'exercice et la jouissance de ces droits, de ces libertés et de cette indépendance, et de lui dénier en particulier le droit à un gouvernement librement élu et représentant ses aspirations nationales,

Considérant que la répression menée par les forces soviétiques en Hongrie constitue une violation de la Charte des Nations Unies, du Traité de paix entre la Hongrie et les Puissances associées et de la Convention sur le génocide,

Considérant que le retrait immédiat des forces soviétiques du territoire hongrois s'impose,

1. Fait à nouveau appel au Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour qu'il retire sans plus tarder ses forces de Hongrie;

2. Considère que des élections libres devraient se tenir en Hongrie sous les auspices des Nations Unies, dès que l'ordre public aura été rétabli, pour permettre au peuple hongrois de choisir lui-même la forme de gouvernement qu'il veut pour le pays;

3. Confirme la demande qu'elle a adressée au Secrétaire général pour qu'il continue à enquêter, avec le concours de représentants désignés par lui, sur la situation provoquée par l'intervention étrangère en Hongrie, et qu'il fasse rapport à l'Assemblée générale dans le plus bref délai;

4. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte aussitôt que possible de l'exécution de ses décisions.
